

SIPAC

BUREAU SYNDICAL DU 28 septembre 2007

L'an deux mille sept,

Le 28 septembre le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des associations de Gasville Oisème, sous la présidence de Monsieur Gérard CORNU, Président.

*Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Lochon, Paul-Loubière, Beaufills, Catel, Gautier Bernard, Gauthier Guy, Goimbault, Hasquenoph, Lebaille
Formant la majorité des membres en exercice.*

Excusés : MM. Gorges, Gigon, Guéret (conseiller régional), Verger (conseil régional), Jeuland (conseil général)

Assistait également à la réunion : MM. M. Malzert

Monsieur François Catel a été élu secrétaire de séance.

t Validation du plan d'actions ORAC 2^{ème} tranche

Monsieur Le Président mentionne que la première tranche de l'ORAC arrivera à son terme en fin d'année 2007. Le pays chartrain souhaite donc engager une deuxième tranche compte tenu de la consommation des crédits et de la demande importante des artisans et commerçants sur son territoire.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de mener sur l'ensemble du pays chartrain une opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) deuxième tranche,
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention 2^{ème} tranche dans le cadre du FISAC pour la réalisation de cette opération,
- Approuve le plan de financement ci-joint,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

t Etude pour les projets de territoire des communautés de communes dans le cadre du CDDI

Monsieur Le Président mentionne que les communautés de communes dans le cadre de la mise en œuvre des contrats départemental de développement intercommunal (CDDI) doivent réaliser un projet de territoire.

Compte tenu des délais et dans le cadre de sa mission d'ingénierie de projets, le pays chartrain a lancé un appel d'offres pour réaliser les diagnostics de territoire de 7 communautés de communes ; deux communautés de communes ayant réalisées en interne ce projet de territoire.

3 bureaux d'études ont retiré un cahier des charges et un bureau d'études a proposé une offre. Il s'agit du cabinet Nouveaux Territoires consultants pour un montant de 12 600 euros HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de retenir le cabinet Nouveaux Territoires Consultants pour un montant de 12 600 euros HT,
- Sollicite une subvention auprès du département à hauteur de 60%,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Convention Ingénierie et animation du CDDI

Monsieur Le Président expose que dans le cadre de la mise en œuvre des contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI), il est proposé de signer une convention d'ingénierie et d'animation avec le département d'Eure et Loir. Cette convention précise notamment la subvention de fonctionnement du pays chartrain à hauteur de 42 000 euros. Monsieur le Président donne lecture de la convention.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la convention,
- Donne délégation à Monsieur Le Président pour revoir l'article concernant la communication,
- Charge Monsieur Le Président de la transmettre avec la délibération au Département,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Réédition de la plaquette du canal Louis XIV

Louis XIV auprès du public et des partenaires du pays chartrain. Monsieur Le Président propose de rééditer cette plaquette à hauteur de 10 000 exemplaires.

Monsieur Le Président présente deux devis pour 10 000 exemplaires :

- 1000 copies : 1 115 euros HT
- Setael : 1 060,67 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de rééditer la plaquette du canal Louis XIV,
- Approuve le devis de l'entreprise Setael pour un montant de 1 060,67 euros HT,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Réédition plaquette circuit des lavoirs

Monsieur Le Président mentionne le succès de la plaquette du circuit des lavoirs auprès du public et des partenaires du pays chartrain. Monsieur Le Président propose de rééditer cette plaquette à hauteur de 10 000 exemplaires.

Monsieur Le Président présente deux devis pour 10 000 exemplaires :

- 1000 copies : 2 050 euros HT
- Setael : 1 882, 81 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de rééditer la plaquette du circuit des lavoirs,
- Approuve le devis de l'entreprise Setael pour un montant de 1 882,81 euros HT,
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

t Avenant DVD Canal Louis XIV

Monsieur Le Président rappelle qu'un DVD concernant le canal Louis XIV est en cours de réalisation par la société Studio Deroyer. Il précise qu'un avenant au marché initial est nécessaire compte tenu d'éléments non prévus au départ (30 images supplémentaires, préface, boîtier transparent pour lire la jaquette) pour un montant de 359,50 euros HT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'avenant pour la réalisation du DVD du canal Louis XIV pour un montant de 359,50 euros HT,
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 21H00

Le Président,

Les membres du bureau,